

ADDIP – 16 juillet 2007

## LES PYRENEENS INTERPELLENT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR LE RETOUR DE LA PAIX SOCIALE

### 1- L'ours

L'ours brun n'est pas une espèce menacée, ni sur le plan européen (40 000 bêtes recensées dans l'Union Européenne), ni sur le plan international. En 2007, 106 ours seront chassés en Slovénie.

Il existe en Europe dans de nombreux pays: Espagne, l'Italie, la Grèce.... et des pays récemment rentrés dans la Communauté Européenne : Slovénie, Roumanie....

L' « ours des Pyrénées » peut être considéré comme ayant disparu puisqu'il n'en reste que 3 spécimens mâles. La dernière ourse, Cannelle, est morte en 2004.

Le plan de restauration de l'ours n'est donc pas une opération de sauvegarde d'une population locale mais une délocalisation d'ours d'Europe Centrale vers les Pyrénées.

### 2- La spécificité pyrénéenne

« *La quasi-disparition de l'ours dans les Pyrénées n'a pas entraîné un déséquilibre écologique qui justifie sa réintroduction.* » Cf. Jean-Louis ETIENNE.

#### *Les usages pastoraux et la biodiversité*

Nous avançons la preuve que la forte diminution puis la quasi-disparition de l'ours, qui a démarré courant du XIX<sup>e</sup> siècle, variable selon les zones, ont permis d'enrichir la biodiversité en allégeant la pression sur les troupeaux domestiques.

La conduite des troupeaux, en zones intermédiaires et en estives, s'en est trouvé modifiée et a abouti à une exploitation *en plein air intégral* des prairies et pâturages. Par petits lots, ou dit par « escabots » (cf. B. Besche-Commenge "*Le savoir des bergers de Casabède*"), les animaux vont explorer et trouver leur nourriture en l'optimisant au mieux pour leur bien-être ( engraissement, lactation pour les agneaux,...). Leur passage, notamment sur des zones escarpées, a une fonction essentielle sur le maintien d'un paysage ouvert, et sur les écosystèmes.

Les usages pastoraux sont restés très adaptés au relief, climat, exposition des versants, et ils ont toute leur utilité car ils demeurent la garantie d'une diversité biologique.

Les mesures de protection préconisées (regroupement nocturne, chiens de protection, clôtures) modifient profondément les usages pastoraux : abandon des zones difficiles, surpâturage des zones accessibles, détérioration de l'état sanitaire du troupeau, dérangement incessant des animaux nuisible à leur élevage.

Ces mesures, inadaptées à la conduite de troupeaux de races rustiques, et qui génèrent un impact négatif sur le milieu, sont, de plus, inefficaces pour protéger des prédatations.

Les nombreux classements de sites NATURA 2000 sur le massif des Pyrénées sont la démonstration de l'existence d'une biodiversité remarquable.

### **3- L'aspect sécuritaire**

Les Pyrénées sont des espaces humanisés et non sauvages. L'Etat a fait le choix délibéré d'introduire des grands fauves au milieu des hommes et des troupeaux et les problèmes sont donc inévitables. Ils subsisteront tant qu'une répartition des territoires des uns et des autres n'aura pas été définie

Dans les pays d'Europe, où une population ursine est maintenue, nous sommes en présence de *réserves* ou quasi réserves où l'élevage est résiduel et l'ovin est pratiquement inexistant.

Le risque d'accident est reconnu lorsque l'ours s'approche de zones urbanisées (exemple dans la Haute-Garonne avec la capture de Balou) alors qu'il existe le même risque dans les villages de montagne et sur les estives. Nous y voyons là un comportement discriminatoire en fonction du lieu d'habitation et de l'activité professionnelle.

En cas d'accident, les maires sont très soucieux de l'engagement de leur responsabilité. Les diverses réponses obtenues font état de « responsabilité atténuée ». En l'occurrence l'Etat ne peut pas les exempter de responsabilité si une procédure au pénal est engagée.

Le tourisme est fortement développé dans les Pyrénées. La présence du plantigrade inquiète les randonneurs et excursionnistes. Avec l'ours, le risque n'est pas nul. Il est bien réel malgré certaines affirmations.

*Quelques exemples : accident en Grèce sur une vieille dame d'Anilio Metsovo en mai 2003, enfant arraché de sa tente et tué par un ours aux Etats-Unis en juin 2007, attaque et mort d'une randonneuse américaine en Roumanie en juin 2007.*

### **4-Des hommes et des femmes qui travaillent**

L'activité pastorale dans les Pyrénées concerne des milliers de familles qui travaillent, de l'Atlantique à la Méditerranée. Ces gens ne demandent qu'à pouvoir continuer à travailler. Si on les voit descendre dans les rues, s'armer de fusils c'est parce que leur outil de travail, leurs conditions de vie, pourtant déjà difficiles, sont menacés.

Les indemnisations ne concernent que les prédatons reconnues.

Les prédatons non identifiées, les bêtes non retrouvées, les avortements et les pertes économiques induites, les journées passées à rechercher les animaux, le stress des hommes et des bêtes, l'angoisse de l'accident, tout cela n'est ni indemnisé ni indemnisable.

### **5- Le rôle capital et ambigu des associations de protection de la nature.**

Christian Estrosi, dans le rapport parlementaire de la commission d'enquête sur « les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne », dénonçait l'anormale proximité entre l'Administration de l'Environnement et les milieux associatifs écologistes dont elle est en partie issue.

Le mode d'information des décideurs a été complètement faussé par le filtre que constituent ces associations écologiques :

- des sondages « bidons » (contredits par la réalité des urnes) ont plus d'audience que les motions prises par les Chambres d'Agriculture, les Conseils Généraux, l'ANEM, le Comité de Massif.
- La non-acceptation sociale, pourtant mise en préalable dans la Convention de Berne pour toute opération de réintroduction, a été masquée aux décideurs et a explosé au grand jour au moment des lâchers d'ours

L'Etat a, de plus, confié une partie de la mise en œuvre et des crédits du « plan ours » à ces associations, sans en assurer le contrôle financier d'où d'importantes dérives comme le souligne le rapport parlementaire sur « le coût intégral de l'ours slovène ».

En engageant cette opération, l'Etat français s'est créé une charge financière permanente, exponentielle, qui va s'alourdir avec la fin du programme européen Life Coex, en 2008.

L'écologie se fabrique au quotidien par le travail des paysans des montagnes pyrénéennes et non avec des schémas intellectuels véhiculés par ceux que Nicolas Hulot appelait les adeptes de la « deep ecology » (*pour que la Terre reste humaine- le seuil 1999 - voir extrait en pièce jointe*).

Contrairement à ces associations environnementalistes, l'ADDIP a une légitimité reconnue sur les territoires pyrénéens de montagne. Elle fédère l'ensemble des composantes de la société montagnarde à travers ses associations départementales, les conseils généraux et les chambres d'agriculture du massif.

## CONCLUSION

**Devant cette non-acceptation sociale, devant ces crises à répétition , devant la colère de ces hommes, de tranquilles travailleurs, qui ne sont ni des terroristes, ni des révolutionnaires, nous demandons au Président de la République de prendre en main ce dossier afin que revienne la paix sociale dans les Pyrénées.**

**Les solutions existent**

- **retrait définitif des ours à problèmes, notamment Franska et Boutxi**
- **cantonement des ours slovènes et de leur descendance dans une réserve. Ce cantonnement doit faire l'objet d'une étude sérieuse, à maîtrise d'œuvre pyrénéenne.**

**Pour que l'Etat ne renouvelle pas les erreurs du passé, nous demandons que l'ADDIP, association représentant les différentes instances des Pyrénées, puisse siéger au « Grenelle de l'Environnement » pour porter une vision de notre massif, respectueuse des hommes et de la biodiversité.**

*Documents en annexe :*

1. *les statuts de l'ADDIP*
2. *le texte « Grands prédateurs Biodiversité et développement durable »*
3. *le livre de Violaine BEROT « l'ours : les raisons de la colère ».*
4. *extrait du livre de Nicolas hulot « pour que la Terre reste humaine »*
5. *extraits de presse relatifs à 2 accidents récents*